



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Centre de services d'Aylmer, 115, rue Principale, Gatineau, Québec, le mardi 14 mars 2006 à 17 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-342*

AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 18 130 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville de Buckingham

0092-00-00 et 0093-00-00

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais

637

Ex-Ville de Gatineau

498-88, 553-89, 568-89, 575-90, 590-90, 606-90, 607-90, 621-90, 717-92, 726-92, 825-94, 829-94, 852-94, 857-94, 871-95, 877-95, 880-95, 882-95, 883-95, 897-95, 963-97, 970-97, 994-2000, 1008-99, 1012-99, 1017-99, 1022-2000, 1025-2000, 1027-2000 et 1029-2000

Ex-Ville de Hull

1340, 1471, 2386, 2402, 2411, 2434, 2436, 2452, 2466, 2469 et 2692

Nouvelle Ville de Gatineau

2-2001, 27-2002, 37-2002, 40-2002, 120-2003, 136-2003, 137-2003, 139-2003, 147-2003, 152-2003, 175-2003, 184-2005, 200-2004, 208-2004, 209-2004, 212-2004, 217-2004, 265-2005 et 270-2005

CONSIDÉRANT QUE l'offre décrite ci-dessous présentée par l'agence sous la gérance de la Financière Banque Nationale pour une émission d'obligations de 18 130 000 \$:

| ESCOMPTE | MONTANT | TAUX | ÉCHÉANCE | LOYER |
|-----------|--------------|--------|----------|--------|
| 98,566459 | 1 412 000 \$ | 3,70 % | 2007 | 4,6178 |
| | 1 625 000 \$ | 3,75 % | 2008 | |
| | 2 083 000 \$ | 3,90 % | 2009 | |
| | 2 184 000 \$ | 4,00 % | 2010 | |
| | 1 882 000 \$ | 4,10 % | 2011 | |
| | 824 000 \$ | 4,20 % | 2012 | |
| | 862 000 \$ | 4,30 % | 2013 | |
| | 880 000 \$ | 4,40 % | 2014 | |
| | 919 000 \$ | 4,45 % | 2015 | |
| | 5 459 000 \$ | 4,55 % | 2016 | |

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de demander au ministre des Affaires municipales et des Régions, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale les obligations au montant de 18 130 000 \$ datées du 4 avril 2006, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions;
- de demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 18 130 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit :

- la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisée à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée;
- la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-343*

AMENDEMENT À LA POLITIQUE MUNICIPALE BARRAGE ROUTIER - LEVÉE DE FONDS ET AUTORISATION DES BARRAGES ROUTIERS - AVRIL À JUIN 2006

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par ses résolutions numéros CM-2004-624 et CM-2004-1089, adoptaient une politique municipale Barrage routier – levée de fonds et ses annexes;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet de réviser et de modifier la liste des intersections routières une fois en début d'année;

CONSIDÉRANT QUE les organismes avaient jusqu'au 1^{er} février pour déposer leur demande de barrage routier pour le premier calendrier semi-annuel pour 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la tenue des barrages routiers énumérés ci-dessous conformément au calendrier semi-annuel pour 2006.

De plus, ce comité recommande au conseil d'amender la politique municipale Barrage routier – levée de fonds et ses annexes afin de regrouper les intersections Mont-Bleu/St-Joseph et Mont-Bleu/de la Cité-des-Jeunes pour que les organismes choisissent l'une des deux intersections lors de barrages.

Samedi 1^{er} avril 2006

| | |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre d'action bénévole Accès | Lucerne/Vanier Pont Champlain/Aylmer Principale/Lavigne Eardley/Front McConnell/Vanier Pink/Vanier |
| Chevalier de Colomb Conseil 2056 de Buckingham | Georges/Filion Laurentides/Neuville Avenue de Buckingham/Lépine La Vérendrye/Labrosse Saint-René/de l'Hôpital |

Samedi 13 mai 2006

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les clubs optimistes de l'Outaouais | Pink/Vanier Lucerne/Vanier Pont Champlain/Aylmer Principale/Lavigne Belmont/Principale Eardley/Front McConnell/Vanier Avenue de Buckingham/Lépine Gérard-Gauthier/Georges Saint-Louis/Richer Gréber/Saint-Louis La Vérendrye/Cannes La Vérendrye/Labrosse Savane/Bellehumeur Saint-René/de l'Hôpital Saint-Louis/Lebeaudy Saint-René/Lorrain Mont-Bleu/Saint-Joseph Taché/Saint-Joseph Montclair/Carrière St-Raymond/des Trembles Gamelin/Saint-Joseph Plateau/Ampère Saint-Rédempteur/Saint-Laurent Georges/Filion Georges/chemin de Montréal Ouest Laurentides/Neuville |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Samedi 3 juin 2006

| | |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Club Civitan d'Aylmer | Lucerne/Vanier Pont Champlain/Aylmer Principale/Lavigne Eardley/Front |
| Les Braves du coin | Mont-Bleu/Saint-Joseph Gamelin/Saint-Joseph Plateau/Ampère Taché/Saint-Joseph Saint-Rédempteur/Saint-Laurent |

Clubs des jeunes branchés

Georges/Filion
Laurentides/Neuville

Église Nouvelle Alliance, et ce,
sur autorisation particulière

Georges/chemin de Montréal
Chemin de Buckingham/chemin Lépine
La Vérendrye/Labrosse
La Vérendrye/Gréber

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-344*

RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 7 274 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX, PHASES 1 ET 2, INCLUANT, NON LIMITATIVEMENT, UN BASSIN DE RÉTENTION, UNE STATION DE POMPAGE, DES FEUX DE CIRCULATION ET UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE LÉPINE ET POUR RETENIR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-CONSEILS RELIÉS À CES TRAVAUX AINSI QUE POUR PRÉVOIR UN EMPRUNT DE 5 713 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 346-2006 autorisant une dépense de 7 274 000 \$ pour réaliser des travaux de construction des services municipaux, phases 1 et 2, incluant, non limitativement, un bassin de rétention, une station de pompage, des feux de circulation et une piste cyclable sur le tronçon de l'avenue Lépine, compris entre l'avenue Principale et un point situé à 200 mètres à l'est du chemin Findlay et pour retenir des services professionnels d'experts-conseils reliés à ces travaux ainsi que pour prévoir un emprunt de 5 713 000 \$ pour payer une partie de la dépense.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé de l'ex-Ville de Buckingham un montant de 500 000 \$, d'emprunter temporairement au surplus de la nouvelle Ville la somme de 1 061 000 \$ pour la réalisation de ce projet ainsi qu'à rembourser l'emprunt temporaire auprès de la nouvelle Ville à raison de 50 % des revenus de taxes des zones B-14, B-15 et B-16 sur une période maximale de 10 ans.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-345*

RÈGLEMENT HORS COUR - MICHEL DOIRE c. PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET L'EX-VILLE DE HULL

CONSIDÉRANT la poursuite intentée, le 13 août 2002, par monsieur Michel Doire contre le Procureur général du Québec et l'ex-Ville de Hull pour des dommages moraux découlant d'une prétendue détention illégale ayant eu lieu du 15 au 27 août 1999;

CONSIDÉRANT QUE cette poursuite s'élevait à 29 169,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler le présent litige avec la Ville de Gatineau pour une somme de 2 000 \$ en capital, intérêt et frais et pour une somme de 12 000 \$ avec le Procureur général du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 2 000 \$ en capital, intérêt et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 2 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|------------------------------------------------------|
| 19112-991 | 2 000 \$ | Auto-assurance ex-Ville de Hull dommages-intérêts |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---------------|------------------------------------------------------------|
| 03-13330 | 2 000 \$ | | Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts |
| 19112-991 | | 2 000 \$ | Auto-assurance ex-Ville de Hull // dommages-intérêts |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif